



*Vous présente et vous conseille :*

**2** solutions obligatoires  
+ **2** solutions facultatives  
= **une** protection optimale, **un** tarif négocié !

✓ **Une responsabilité Civile association** -obligatoire

Les contrats Multirisque Association et "Assurance Groupements sportifs" négociés par le CNB s'adressent à toutes les associations quelles que soient leur taille et leur activité.

Le contrat Multirisque Association concerne également les groupements sportifs, les organisateurs/vendeurs de voyages, les associations gestionnaires dans le domaine de la santé et de la protection sociale (associations gérant des établissements qui reçoivent des handicapés, des maisons de retraite, des crèches...), les établissements d'enseignement, les colonies de vacances, œuvres de jeunesse...

✓ **Une Mutuelle Santé** - obligatoire

1er janvier 2016 : il s'agit de la date butoir pour que les associations employeurs mettent en place une complémentaire santé collective pour tous les salariés.

Cette obligation pour les associations employeurs de mettre en place une complémentaire santé collective pour l'ensemble des salariés découle de l'accord national interprofessionnel signé le 11 janvier 2013. La couverture collective des frais de santé proposée par l'association à ses salariés devra couvrir un « panier minimum » de soins, défini par décret.

✓ **Une responsabilité Civile des Dirigeants d'association** – facultative mais conseillée

En tant que président, administrateur ou dirigeant d'association, savez-vous que votre responsabilité civile peut se trouver engagée et votre patrimoine exposé même si vous exercez votre fonction à titre bénévole ?

✓ **Une Protection Juridique** – facultative mais conseillée

L'environnement juridique des associations est complexe, il évolue en permanence et se tenir au courant seul est pratiquement impossible.

Beaucoup de dirigeants d'association se mettent en risque sans le savoir par méconnaissance des dispositions légales et réglementaires applicables. Une aide juridique est indispensable.



## Conditions tarifaires \* :

	Associations moins de 100 adhérents	Associations moins de 500 adhérents
Responsabilité Civile (hors local)	89 €	148 €
Mutuelle santé	tarif sur étude uniquement **	
Protection Juridique Resoluo	75 €	120 €
RC Dirigeants d'association	150 €	

\* Offre soumise à conditions dictées par l'assureur partenaire et valable en France métropolitaine.

\*\* Les tarifs varient en fonction de la démographie globale du groupe à assurer (salariés, conjoints, enfants,...) et permettent de couvrir la diversité des besoins et attentes des salariés.



Une plateforme dédiée et disponible pour vous :

Par Téléphone au : **01.41.19.99.10** (demander Julien)

Par Mail : **agence.cheurf@axa.fr**

un accueil téléphonique dédié et un suivi personnalisé tout au long de la vie du contrat.



Éléments à renseigner pour un devis :

(À envoyer par mail à [agence.cheurf@axa.fr](mailto:agence.cheurf@axa.fr))

Adresse et nom de l'Association:..... Organisez-vous des sorties avec organisation du transport à  
 Votre budget annuel de fonctionnement:..... votre responsabilité? oui /non  
 Le nombre total de membres inscrits:..... Existence d'un local loué au nom de l'Association à assurer  
 Le nombre de membres du conseil d'administration:..... :.....oui /non  
 Le nombre de membres du bureau :.....  
 Nom et prénom du Président de l'association :..... Adhésion à l'offre facultative Protection Juridique? oui /non  
 ..... Adhésion à l'offre facultative RC Des Dirigeants ? oui /non  
 Description de votre  
 activité:..... Mutuelle santé: liste du personnel avec statut cadre/non  
 .....cadre, date de naissance, situation matrimoniale, nombre  
 .....d'enfants, salaire pour les cadres,...)



Adhérez et Soutenez  
le Cercle National des Bénévoles (CNB)

[www.cercle-benevoles.fr](http://www.cercle-benevoles.fr)

